



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2023-049

PUBLIÉ LE 6 MARS 2023

# Sommaire

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Direction des relations avec les collectivités locales**

74-2023-03-06-00003 - Arrêté n°2023-0019 du 6 mars 2023 nommant M. Jean-Pierre DURAN référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2023-03-06-00003

Arrêté n°2023-0019 du 6 mars 2023 nommant M.  
Jean-Pierre DURAN référent départemental à la  
gestion des conséquences des catastrophes  
naturelles et à leur indemnisation



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Arrêté préfectoral n°2023-0019 du 6 mars 2023  
nommant M. Jean-Pierre DURAN  
réfèrent départemental à la gestion des conséquences  
des catastrophes naturelles et à leur indemnisation

VU le code des assurances et notamment son article L125-1-2 ;

VU la loi n°2021-1837 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles promulguée le 28 décembre 2021 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 6 décembre 2022 nommant M. David-Anthony DELAVOËT, administrateur de l'État hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en tant que secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire n° NOR:IOME2224091C du 24 octobre 2022 relative à la mise en place des référents départementaux à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Jean-Pierre DURAN, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, est nommé réfèrent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation.

Article 2 : Une lettre de mission, précisant les attributions et les moyens du réfèrent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation, sera adressée à Monsieur Jean-Pierre DURAN.

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr](mailto:nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

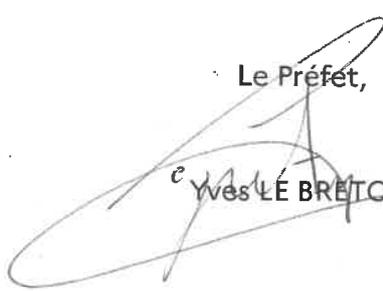
1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



Article 3 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département, notifié à l'intéressé et adressé pour information au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.

Le Préfet,

  
Yves LE BRETON

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr](mailto:nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

2/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur

